

*Rapport du comité de sélection*

**M. Lambert:** Pourquoi?

**M. Collette:** . . . et ils doivent être très tentés de répondre aux désirs du gouvernement, cela va de soi. Monsieur le Président, si le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), qui est assis au bout de la Chambre, veut bien attendre, il aura l'occasion de parler.

**M. Deans:** Au fond à droite.

**M. Collette:** Au fond à droite ou au fond à gauche. Je lui demanderais de faire preuve d'un peu de courtoisie à la Chambre, comme il convient, compte tenu de ses anciennes fonctions.

Monsieur le Président, ce que je veux dire, c'est que le député de Halifax-Ouest se contredit lui-même, car certains députés sont convaincus qu'il faut essayer d'avoir des présidents indépendants aux comités, qui ne soient pas aux ordres du gouvernement. Certains croient qu'il faut imiter le système britannique où la moitié des présidents des comités spéciaux sont recrutés dans les rangs de l'opposition.

**Des voix:** La question.

**M. Collette:** Monsieur le Président, ayons un débat convenable. Certains députés me demandent de poser une question; ils devraient savoir que c'est la période où nous pouvons faire une brève déclaration, ce que j'ai essayé de faire, et poser une question.

Je voudrais savoir comment le député de Halifax-Ouest répond à cette question. Si nous adoptons son amendement, lorsque le comité se prononcera sur les questions de procédure comme sur les questions de fond, le président sera obligé de départager les votes. A propos de bonne foi, ce n'est certainement pas ainsi qu'on y arrivera.

**M. Crosby:** Monsieur le Président, la seule indication que nous ayons que le président des comités parlementaires permanents va être neutre ou qu'il va adopter une attitude judicieuse vient du discours que le député de London-Est a prononcé aujourd'hui; cela ne me suffit pas. Voilà ma réponse; elle est simple.

J'espère que le député n'annonçait pas un nouveau programme du gouvernement qui empêchera les députés de l'opposition de devenir président de comité parlementaire permanent. J'espère que cela ne signifie pas que la présidence du comité des comptes publics, qui est assurée par un député de l'opposition, sera reprise par un ministériel. J'espère que ce n'est pas à cela que pensait le député de London-Est en disant que nous aurions des présidents judicieux. Le député de Portage-Marquette (M. Mayer) voudrait exprimer quelques idées, lui aussi.

● (1420)

**M. Mayer:** Monsieur le Président, j'aurais quelques observations à faire. La Chambre a adopté à l'unanimité le rapport du comité qui recommandait que les comités permanents soient composés de pas moins de dix membres et de pas plus de 15. Je

vois trois ministériels en face qui ont fait partie du comité avec moi. Ils conviendront que, pas une fois durant le débat sur la taille du comité, nous n'avons discuté de la possibilité que le président du comité puisse être absolument neutre. D'après ce que je crois comprendre, le Règlement en vigueur au comité est un prolongement du Règlement en vigueur à la Chambre. A la Chambre, en cas d'égalité des voix, le Président doit se prononcer. Je ne vois pas pourquoi tout à coup nous devrions modifier la structure des comités quand il s'agit en réalité d'un prolongement de la Chambre.

L'article 13 du Règlement est ainsi conçu:

L'Orateur ne participe à aucun débat de la Chambre. A voix égales, l'Orateur émet un vote prépondérant, . . .

C'est le Président qui doit, au besoin, briser l'égalité des voix à la Chambre. Pourquoi ne pourrions-nous pas autoriser un plus grand nombre de députés à faire partie d'un comité, ce qui est précisément ce que nous avons voulu faire au comité spécial chargé d'examiner le Règlement et la procédure?

Nous nous trouvons tout à coup en train d'examiner cette question de la neutralité. J'accorderais un peu plus de poids à l'opinion des ministériels s'ils proposaient un amendement retirant le droit de vote au président d'un comité. Les députés, qui assistent régulièrement à des séances de comité, conviendront que les ministériels sont bien peu assidus. S'ils veulent maintenant, quand trois ministériels seulement assistent à une réunion de comité et que l'un d'entre eux est président du comité, que ce dernier ne puisse se prononcer, même en cas de vote négatif, je crois alors que nous pourrions affirmer avec eux que les présidents de comités demeureront impartiaux. Tant que cela ne se produira pas, ils chercheront simplement à jongler avec le nombre de voix au comité pour accommoder le gouvernement qui ne sera pas ainsi tenu de faire siéger au comité plus de ministériels qu'auparavant.

**M. le vice-président:** A l'ordre. J'hésite à interrompre le député, mais la période de dix minutes prévue pour les questions et les réponses est terminée. Je suis persuadé que le député aura l'occasion de participer au débat.

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Dès le début de mon intervention, monsieur le Président, j'aimerais parler de l'amendement proposé par le porte-parole du parti conservateur. Cet amendement ressemble à celui dont on a saisi le comité de sélection quand il siégeait. Le député a beau parler d'équité, il ne fait pas très sérieux et c'est regrettable. D'accord, la représentation proportionnelle suggérée dans le rapport du comité de sélection n'est peut-être pas tout à fait équilibrée. A la lumière de ce que le porte-parole du parti conservateur nous a dit, force nous est de conclure qu'une formation de trois conservateurs et d'un député du NPD serait juste et équitable, donc acceptable, mais qu'une formation de quatre conservateurs et d'un seul néo-démocrate serait carrément injuste et inéquitable, donc inacceptable.